Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260310-10_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 Mars 2026 à 17h, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 23 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, M. Paul QUEMENER, Mme Jeanne REID et Mme Marion DAVID.

Absents excusés : Mme Brigitte COURBEZ, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Barbara PERRON, Mme Johanne RITZ et M. Tristan CLOAREC

Procurations : Mme Brigitte COURBEZ donne procuration à M. Patrick ROUSVOAL
Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC donne procuration à M. Alain LE BIHAN
M. Tristan CLOAREC donne procuration à Mme Marion DAVID
Mme Johanne RITZ donne procuration à M. Marcel COSQUER

Secrétaire de séance : Mme Patricia LE BARS

DELIBERATION N°10 - 2026 : VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DU BOURG

M. le Maire expose au conseil municipal que pour finir les travaux engagés dans la maison du bourg afin que cette dernière devienne un local de restauration, une consultation des entreprises a été organisée.

Vu la consultation des entreprises,

Considérant que les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT peuvent être souscrits sans publicité,

Considérant le devis de l'entreprise l'EIRL CROGUENNEC CHRISTOPHE pour l'isolation du bâtiment, d'un montant de 22 688.87€ HT.

Considérant le devis de l'entreprise TRIBALLIER LAMANDA pour réaliser des travaux de plomberie pour un montant de 6.995.17€ HT, et des travaux d'électricité pour un montant de 16 993.67€ HT.

Considérant le devis de l'entreprise LE TEUFF CARRELAGE afin de réaliser le carrelage dans le bâtiment communal à hauteur de 11 398.70€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- D'accepter les propositions des entreprises,
- D'autoriser le Maire à signer les devis.

Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires au paiement des factures sont inscrits au budget communal 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LE MAIRE
H. LE LANN

MAIRIE DE BERRIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr